

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU GARD



Nombres de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 13

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :

Le 04 novembre 2025

## **EXTRAIT DU REGISTRE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE**

#### **Séance du LUNDI 10 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le LUNDI DIX NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

Date d'affichage :

PRÉSENTS : M. Michel VENDITTI, Mme Chantal SABATIER, M. Didier MASSOT, Mme Élodie LE CAER, Adjoints,

M. Christian BURDET, M. Antoine COLLOCA, M. Benjamin ROCA, M. Olivier SEBIRE, Conseillers,

Procurations : M. Alain ACERBIS a donné procuration à M. Christian BURDET, Olivier SEBIRE a donné procuration à M. Didier MASSOT

Aentes : Mme Héloïse MARBET, Mme Géraldine GHEUR, Mr Maxime BEUGNON

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Délibération portant sur les tarifs municipaux 2026**
- 2) Délibération portant sur les tarifs horaires municipaux 2026**
- 3) Délibération portant sur les bons d'achat de Noël attribués au personnel communal**
- 4) Délibération portant autorisation donnée au maire pour acquérir des parcelles agricoles**
- 5) Délibération portant modification d'autorisation donnée au Maire pour signer une promesse vente lieu-dit le village**
- 6) Ajout d'un point N°6 à l'ordre du jour**

**Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point N°6 suivant à l'ordre du jour : Délibération portant décision modificative N°3 / 2025 Budget Commune- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.**

#### **1 Délibération : PORTANT FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2026**

Vu l'exposé de M. le Maire,

- **Cimetière :**

• **Columbarium :**

15 ans renouvelables : 1 case : 390 € TTC

• **Concession :**

Durée	Surface	2,50 m <sup>2</sup>	4,50 m <sup>2</sup>	6 m <sup>2</sup>
Temporaire (15 ans au plus)		230 € TTC	390 € TTC	540 € TTC
30 ans		460 € TTC	770 € TTC	1 000 € TTC

*Les tarifs indiqués ci-dessus ne comprennent pas les frais d'enregistrement et de timbre.*

- **Cantine scolaire :**

- Prix du repas pour les enseignants : 5,90 € TTC et 6,00 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2026
- Prix du repas pour les élèves : 4,60 € TTC et 4,80 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2026
- Prix du repas pour les élèves non-inscrits-exceptionnels : 5,60 € TTC et 6,00 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2026

- **Garderie :**

- Garderie forfait journalier : 3,40 € TTC et 3,60 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2026
- Garderie forfait matin : 2,40 € TTC et 2,60 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2026
- Garderie forfait soir : 2,40 € TTC et 2,60 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> août 2026
- Pénalité de retard de garderie au-delà de 18h00 : 5,00 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2026

- **Photocopies (sans changement par rapport à 2009) :**

- 0,18 € TTC par page de format A4 en impression noir et blanc,

- **Location de la grande salle polyvalente :**

	Nbre de jours	PRIX	Engagement
Nettoyage de la salle		150 € forfait	
Location de l'estrade		100 € ttc + 5 € par module	
Location vidéoprojecteur et écran		70 €	
Particuliers de la commune Associations de la commune (non ouverte au public)	1jour	320 € ttc	Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus l'utiliser le lendemain (sauf nettoyage)
	2jours	480 € ttc	Dispose de la SP pour 2 jours
Professionnels de la commune et extérieurs (usage commercial)	1jour	700 € ttc	Dispose de la SP uniquement le jour même, ne doit plus l'utiliser le lendemain (sauf nettoyage)
	2jours	1000 € ttc	Dispose de la SP pour 2 jours
Semaine par jour ouvré	0h à minuit		Dispose de la SP uniquement le jour même,

Habitants de la commune	150 € ttc	ne doit plus y retourner le lendemain
Extra muros	200 € ttc	

- **Location de la petite salle polyvalente :** 100 € à compter du 1<sup>er</sup> août 2025
- **Insertions publicitaires dans le journal municipal :** 50 € tarif format de base carte de visite, 100 € tarif format de base double carte de visite
- **Location espace le Bienheureux :** 758 € TTC
- **Mise à disposition des locaux – ALSH Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :** 250 € TTC par jour.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **2 Délibération : PORTANT FIXATION DES TARIFS HORAIRES DE FACTURATION DU PERSONNEL ET DES VÉHICULES COMMUNAUX**

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs horaires de facturation du personnel et des véhicules communaux comme suit :

- tarif nettoyage salle polyvalente 150 €
- tarif 1 heure agent du service technique 50 € TTC
- tarif 1 demi-journée de tractopelle avec chauffeur 360 € TTC
- tarif 1 demi-journée de camion 4 x 2 avec chauffeur 360 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ces tarifs pour 2026.

## **3 Délibération : PORTANT ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS POUR LE NOËL DU PERSONNEL ET DE LEURS ENFANTS**

Le Conseil Municipal souhaite accorder aux agents communaux des bons d'achats pour le Noël du personnel communal et de leurs enfants. M le Maire propose de répartir les montants sur plusieurs enseignes pour les 17 agents de l'effectif pour un montant global de 5 590 € imputée en 60623. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer des cartes cadeaux multi-enseignes auprès de ILLICADO valables en magasin et sur internet aux employés communaux (17 agents) pour un montant total de 5 590 € répartis comme suit :

- \* 2 agents à 440 € (2 enfants de moins de 16 ans),
- \* 2 agents à 420 € (1 enfant de moins de 16 ans),
- \* 9 agents à 400 € chacun,
- \* 1 agent à 200 €,
- \* 1 agent à 70 €,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce sujet.
- Les bons d'achats seront achetés chez LECLERC, AUCHAN.
- Les cotisations URSSAF seront versées si besoin.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **4 Délibération : PORTANT AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ACQUERIR DES PARCELLES AGRICOLES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance de vente du Tribunal Judiciaire de Montpellier, Service de la Protection des majeurs autorisant en date du 06 octobre 2025 M. Jean Loup ROCA et Mme Béatrice ROCA, en qualité de co-tuteurs de Mme Henriette ROBERT, à vendre à l'amicable des parcelles agricoles en friche, non constructibles, situées à Saint-Alexandre, cadastrées D1930, 1927, 542, 1926

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles :

- Section D 1926 d'une contenance de 61 m<sup>2</sup>
- Section D 542 d'une contenance de 270 m<sup>2</sup>
- Section D 1930 d'une contenance de 1084 m<sup>2</sup>
- Section D 1927 d'une contenance de 1090 m<sup>2</sup>

Soit un total de 2505 m<sup>2</sup> au prix de 15 500 € l'hectare pour un montant total de 3 883.75 € net vendeur avec Mr et Mme ROCA Jean Loup et Béatrice en qualité de co-tuteurs de Mme Henriette ROBERT, sous la forme d'un acte notarié signé

**Décide à l'unanimité :**

D'accepter le principe d'un achat des parcelles :

- Section D 1926 d'une contenance de 61 m<sup>2</sup>
- Section D 542 d'une contenance de 270 m<sup>2</sup>
- Section D 1930 d'une contenance de 1084 m<sup>2</sup>
- Section D 1927 d'une contenance de 1090 m<sup>2</sup>
- 

Soit un total de 2505 m<sup>2</sup> au prix de 15 500 € l'hectare pour un montant total de 3 883.75 € net vendeur avec Mr et Mme ROCA Jean Loup et Béatrice en qualité de co-tuteurs de Mme Henriette ROBERT, sous la forme d'un acte notarié signé auprès de Me RIVIER à Pont-Saint-Esprit,

- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cet achat.

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

**5 Délibération : PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBARATION AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE DE PARCELLES SIS LIEU-DIT LE VILLAGE**

Vu la délibération en date du 29 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de corriger la phrase : « Considérant que le prix envisagé pour ces trois parcelles est de 22 000 € TTC payé à la commune ainsi que tous les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur, » par :

« Considérant que le prix envisagé pour ces trois parcelles est de **22 000 €** payé à la commune ainsi que tous les frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur »

**Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la vente à Madame MARCVINCENT Régina pour l'acquisition d'une maison écroulée en l'état pierres avec terrain attenant, Rue des Lierres, figurant ainsi au cadastre :

- Section D 1307 Lieudit Le Village de 00 ha 00 a 66 ca
- Section D 1921 Lieudit Le Village de 00 ha 00 a 24 ca,
- Section D 1924 Lieudit Le Village de 00 ha 00 a 56 ca
- Total surface : 00 ha 01 a 46 ca

**- FIXE le prix de vente à 22 000 euros net vendeur ;**

**- PRÉCISE que tous les frais concernant la transaction (enregistrement, notaire ...) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter ;**

**- PRÉCISE qu'une promesse de vente sera signée pour une durée de 12 mois maximum chez Me RIVIER**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document permettant la mise en œuvre de ce projet et entreprendre toute démarche à cet effet.**

## **6 Délibération : PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N°3/2025 – BUDGET COMMUNE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les crédits budgétaires suivants :

### **Fonctionnement :**

► D	023			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
► R	75888			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
= Total dépense				0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
= Total recette				0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €

### **Investissement :**

► D	202			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
► R	021			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
= Total dépense				0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
= Total recette				0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €

### **Fonctionnement et Investissement :**

► D	023			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
► D	202			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
► R	021			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
► R	75888			0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
= Total dépense				0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
= Total recette				0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts.

-----

Clôture de la séance à 21 heures  
Questions diverses : pas de questions.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Élodie LE CAER
M. Alain ACERBIS  PROCURATION	M. Benjamin ROCA	Mme Héloïse MARBET  ABSENTE	M. Christian BURDET	M. Antoine COLLOCA
M. Maxime BEUGNON  ABSENT	M. Olivier SEBIRE  PROCURATION	Mme Géraldine GHEUR  ABSENTE		